







Le financement participatif au service des projets de rénovation de l'éclairage public des collectivités territoriales









APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT



Le financement citoyen au service de la transition énergétique : rénovation de l'éclairage public et financement participatif

Pour des projets de rénovation de l'éclairage public ambitieux, faisant appel au financement participatif

Avec le soutien technique de l'ADEME et l'accompagnement d'Allianz







1. Introduction

Le financement représente un réel enjeu pour mener à bien les nécessaires chantiers de la transition énergétique. Entre 10 et 40 milliards d'euros d'investissement annuel supplémentaires doivent être mobilisés pour concrétiser des projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie dans les années à venir. Tous les acteurs sont concernés : les organismes privés et les collectivités territoriales mais aussi les particuliers.

Dans un contexte global de baisse des dotations et de pression sur le pouvoir d'achat des administrés, les projets de transition énergétique, souvent capitalistiques, sont parfois reportés. Pourtant, les initiatives se multiplient (dans le cadre des démarches Territoires à énergie positive, TEPCV, ou des Plan Climat Energie et Territoire, etc.), et ces projets sont pertinents économiquement. Ainsi, un équipement vieillissant d'éclairage public représente jusqu'à la moitié des dépenses d'électricité d'une petite collectivité territoriale et une grande partie de ses consommations énergétiques. Une rénovation bien menée permet de diviser par trois, voire quatre, les consommations. En parallèle se dessine un autre enjeu: celui de l'information et de l'implication des citoyens dans la vie de la Cité. Positifs pour tous, les projets de transition énergétique peuvent être le support d'un renouveau de l'adhésion citoyenne aux politiques conduites par les élus.

Grâce aux outils numériques et à un cadre réglementaire favorable, le financement participatif prend son essor en France. Il permet aux particuliers de soutenir directement les projets qu'ils choisissent, en toute transparence. Le financement participatif en don reste le plus connu mais, depuis le 1^{er} octobre 2014, les particuliers peuvent prêter avec intérêts directement à des porteurs de projets. Ainsi, en France, les particuliers ont prêté 31 millions d'euros en 2015 via des plateformes de financement participatif en prêt, ou « crowdlending » – « crowd » pour foule et « lending » pour prêt.

Parmi ces plateformes, Lendosphere est la première à être dédiée uniquement aux projets de transition énergétique. Lancée fin 2014, elle a permis à plus de 4.500 personnes de prêter plus de 11,5 millions d'euros à 45 projets d'énergie renouvelable. Le financement participatif répond à de nombreuses attentes :

- Pour les particuliers/prêteurs : choisir le sens de leur épargne, réconcilier rentabilité et transparence, accompagner les projets de leur territoire, etc.
- Pour les emprunteurs : fédérer une communauté de prêteurs convaincus, diversifier les sources de financement grâce à un outil innovant, réactif et simple, participer à la relocalisation de l'économie, etc.
- Dans l'intérêt de tous : création d'un lien et d'une dynamique de territoire dans le temps, adhésion et implication pour des projets positifs, sensibilisation croissante aux enjeux de transition énergétique, etc.

Le financement participatif est un outil formidable à mettre au service des projets de transition énergétique portés par les territoires. Simple, il permet à tous ceux qui le souhaitent d'accompagner ces projets et de bénéficier de leurs retombées économiques.

¹ Selon le groupe de travail financement du débat national transition énergétique pp18-19 http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/gt4_financement_dnte.pdf



Grand public, il peut être un outil au service d'une nouvelle gouvernance démocratique. Aujourd'hui, avec le soutien technique de l'ADEME afin de s'assurer que les projets amènent des économies d'énergie significatives, Lendosphere propose aux collectivités territoriales de se saisir de cet outil pour impliquer leurs administrés dans le financement de projets de rénovation de l'éclairage public. C'est l'objet de cet appel à manifestations d'intérêt.

2. Objet de l'appel à manifestations d'intérêt

L'objet du présent appel à manifestations d'intérêt est d'identifier et de sélectionner des projets de rénovation de l'éclairage public répondant aux critères techniques établis par l'ADEME, et dont le financement sera en tout ou partie couvert par du financement participatif en prêts rémunérés via le site internet www.lendosphere.com

3. Les partenaires de l'appel à manifestations d'intérêt

Cet appel à manifestations d'intérêt est lancé par Lendosphere SAS, plateforme de financement participatif dédiée aux projets de transition énergétique et écologique, dans le cadre d'un partenariat avec l'assureur Allianz et un appui technique de l'ADEME.

Lendosphere sélectionne les projets en vue de leur mise en ligne sur le site www.lendosphere.com. Lendosphere accompagne les porteurs de projet dans la présentation de leurs projets sur le site, gère la campagne de financement pendant la période de souscription et assure le suivi des prêts (édition des contrats, gestion des remboursements, etc.).

L'ADEME apporte son expertise technique à Lendosphere. L'ADEME fixe les objectifs de réduction des consommations pour les chantiers de rénovation d'éclairage public et les moyens pour y parvenir.

Allianz pourra, pour les projets éligibles et si les porteurs de projet remplissent certaines conditions, co-prêter via un fonds spécifiquement créé pour accompagner le financement participatif sur Lendosphere, et leur apporter une garantie sur le capital qu'ils investissent le cas échéant.

4. Soutien aux projets

Les projets seront soutenus à différentes phases de leur élaboration par les partenaires :

Accompagnement Lendosphere

En amont du dépôt des projets, Lendosphere apportera aux porteurs de projet son expertise sur le volet du financement participatif. Puis, l'équipe de Lendosphere



analysera les projets sous leur angle économique et, pour les projets sélectionnés, organisera les opérations avec les porteurs de projet (montage du financement participatif de la présentation en ligne à la gestion des remboursements, information/animation sur le terrain, relations presse, etc.). Les dix premiers projets retenus feront également l'objet d'un soutien financier : Lendosphere offrira ses services pour les opérations de financement participatif (soit 4% HT du montant collecté).

Accompagnement ADEME

L'ADEME propose les critères techniques de sélection des projets ainsi qu'un cahier des charges de diagnostic qui peut être utilisé pour fixer le périmètre des travaux et les objectifs de réduction de consommation. En amont, le porteur de projet peut consulter l'outil de prédiagnostic en ligne OPEPA: http://opepa.ademe.fr/.

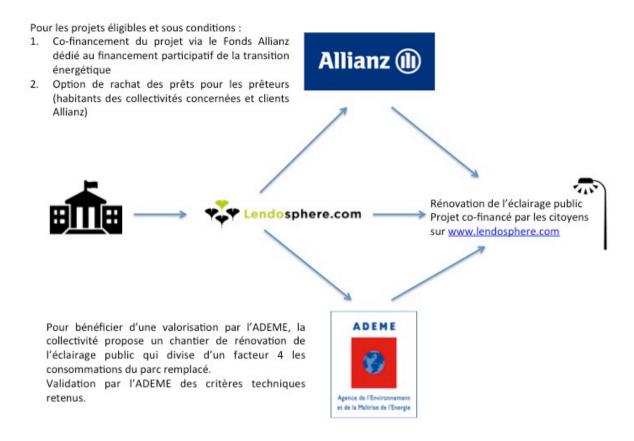
Accompagnement Allianz

Dans le cas de projets retenus par Allianz et si le porteur de projet le souhaite, l'opération de rénovation peut bénéficier d'un accompagnement financier et assurantiel par Allianz. Via un fonds dédié, Allianz co-prêtera jusqu'au double des sommes prêtées par les habitants des collectivités concernées et par les clients Allianz, selon des modalités à définir au cas par cas. Allianz apportera également une option de rachat du capital prêté en cas d'accident de la vie pour les prêteurs (sous conditions).

A NOTER

Si les porteurs de projet le souhaitent, les premiers projets effectivement mis en ligne dans le cadre de cet appel à manifestations d'intérêt feront l'objet d'une visibilité particulière. Lendosphere et Allianz valoriseront largement cet AMI à travers leurs réseaux respectifs et par le biais des relations presse qui seront mises en œuvre à cet égard. L'ADEME pourra s'y associer le cas échéant.





5. Critères d'éligibilité des projets

Cet appel à manifestations s'adresse aux projets qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Les rénovations doivent conduire au minimum à des réductions par 3 des consommations du parc d'éclairage public rénové et répondre aux critères de l'ADEME
- Les projets doivent faire appel, pour tout ou partie de leur financement, au financement participatif sur le site www.lendosphere.com
- Les projets sont portés par des collectivités territoriales ou par des maîtres d'ouvrage bénéficiant d'un transfert de compétence éclairage public
- Les projets exemplaires (facteur 4 de réduction des consommations d'énergie) pourront être valorisés par l'ADEME
- Les porteurs de projets devront présenter à Lendosphere les éléments financiers des rénovations afin d'étudier les modalités des opérations de financement participatif

Ces projets doivent être portés par une collectivité territoriale ou par un maître d'ouvrage (notamment syndicats d'énergie, régies oeuvrant pour une ou plusieurs communes) réalisant les travaux et qui bénéficient d'un transfert explicite de la compétence éclairage public d'une ou plusieurs communes. Les communes candidates ayant conservé leur compétence de maîtrise d'ouvrage peuvent se regrouper pour déposer un unique dossier.



6. Critères de sélection

Les projets devront répondre à deux catégories de critères :

- Critères économiques et financiers: le porteur de projet doit fournir les éléments demandés par Lendosphere nécessaires pour l'analyse du projet. Chaque projet fera l'objet d'une évaluation propre, permettant de fixer les modalités de l'opération de financement participatif (montant, durée, taux, fréquence des remboursements) de façon cohérente avec les éléments financiers du chantier de rénovation.
- Critères techniques et environnementaux : le porteur de projet doit proposer des projets de réduction au minimum d'un facteur 3 les consommations d'énergie après rénovation sur la partie rénovée. Le matériel installé doit être éligible à au moins une des fiches Certificats d'Economie d'Energie (fiche RES-EC-101, 102, 103, 104 et RES-EC-107)². Dans le cas de mise en place de lampadaires solaires autonomes, celle-ci doit être justifiée en comparaison d'une solution d'éclairage traditionnelle (travaux de tranchée évités, hors réseau).
- Pour les porteurs de projet qui souhaitent bénéficier de l'accompagnement proposé par Allianz, il faudra soumettre un dossier à la société Eiffel investment group, qui gère le Fonds Allianz dédié aux opérations de financement participatif.

7. Pièces à fournir

Voici la liste des premières pièces à fournir pour engager le processus de sélection :

- Identité du porteur de projet : présentation de la structure qui porte le projet en fonction de sa nature (collectivité territoriale ou maître d'ouvrage) et coordonnées de la personne référente
- Le projet : présentation, état d'avancement, plan de financement et premiers éléments techniques.

8. Processus de proposition et de sélection

Le processus se déroulera en plusieurs phases : dépôt d'une manifestation d'intérêt puis, si elle est présélectionnée, co-construction avec Lendosphere et ses partenaires d'un projet complet.

² Fiches consultables sur le site du ministère du développement durable : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-secteur-des-reseaux-chaleur.html



Pour déposer une manifestation d'intérêt, vous contactez directement l'équipe de Lendosphere par email : <u>laure@lendosphere.com</u> ou par téléphone au 01.42.06.85.30

9. Calendrier

Les manifestations d'intérêt sont déposées au fil de l'eau, sans date limite de dépôt. Les décisions d'accompagnement sont également prises au fil de l'eau. Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées quel que soit l'état d'avancement du chantier de rénovation d'éclairage public, du diagnostic au chantier.

10. Contacts

Laure Verhaeghe, co-fondatrice et DG de Lendosphere

Email: laure@lendosphere.com

Tel: 01.42.06.85.30